

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2006**

### **I. Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal**

#### **a. du 6 mars 2006**

#### **OBSERVATIONS :**

- Demande de Famille Rurale pour la halte garderie : faire une réponse écrite pour les modalités de mise en place des travaux de peinture sur le mur de la cour.
- T.I.G. : un autre jeune de Chiché sera accueilli à raison de 180 heures au total
- Salle des fêtes : les pièges à eau ont été prévus tel que demandé lors de la réunion du 6 mars
- La lutte contre les ragondins semble avoir été bien suivie et efficace. Elle se terminera le 18 avril ;
- Mr MERCERON a été surpris de ne pas voir dans les journaux le compte rendu intégral de la réunion notamment sur le point lié à TTC et sa position par rapport à la nouvelle organisation. Mr le maire répond qu'il a lui aussi été très surpris des propos tenus par Mr MERCERON dans le journal qui n'ont pas été ceux exprimés lors de la réunion.

### **II. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BATIMENTS**

- **Columbarium** : après en avoir délibéré et considérant le budget voté (6500 €), le conseil vote pour 8 cases (1 abstention : F MARY et votes contre : Mmes VINCENT et VERGNAUD)
- **Salle des fêtes** : transformateur SIEDS : le maire doit rencontrer des responsables pour leur faire part de notre mécontentement par rapport au transformateur proposé ainsi que sur le prix de cette installation ;
- **Restaurant scolaire** : les peintures se feront pendant les vacances scolaires

### **III. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE**

- **maison de retraite** : l'accès pompiers sera réalisé prochainement, arrachage des arbustes pour le parking et récupération des végétaux ;
- **chemin d'Artoreau** : trottoirs en cours de réfection (sable rose)
- **panneau pour le plan de la commune** : devant l'ancienne fontaine
- **signalisation de la rue de la Forêt** : panneaux mises en place
- **Estimation des travaux retenus** par la commission pour l'année 2006 : environ 110.000 € : Travaux retenus : route de la grande métairie à la Missardièrre ; chemin de la grande métairie ; chemin de la missardièrre ; finition rue du Théâtre ; plan d'eau du stade et pont de Rochavelle.
- **Arrosage des fleurs** : le puits situé sous la fontaine place St Martin a une retenue d'eau relativement importante : pour pouvoir l'utiliser l'achat d'une pompe est nécessaire. Un devis a été demandé : 548 €. Elle serait installée par un agent communal. Accord du conseil
- **Arrosage du stade** : enrouleur + pompe : proposition d'achat d'un matériel d'occasion. Le maire demande qu'il soit fait un essai avant toute décision. Il faudra compter 3 à 4 h pour arroser tout le terrain au lieu d'une journée actuellement.
- Mr MARY fait remarquer le problème persistant route de la Priaudièrre au niveau d'une retenue d'eau : inondations sur la route répétées et dangereuses ;

### **IV. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE**

Prochaine réunion de la commission le 18 avril.

- **Conseil des jeunes** : Le « grapheur » propose une visite des lieux. Devis en cours
- **Formation du personnel** de la cantine et de la garderie : semaine prochaine.

#### **V. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE**

Mme GOURDON informe les membres de la commission que la prochaine commission aura un programme chargé et les membres de la commission communication sont invités à y participer. Le règlement des états des lieux a été revu et sera étudié lors de la prochaine réunion.

#### **VI. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

- **Le Chic n° 10** est distribué cette semaine. Le maire fait remarquer que le nombre d'associations ayant fait paraître un article est en baisse par rapport aux précédents numéros. Problème pour l'article des randonnées Chichéennes qui n'est pas paru. Mr MERCERON a bien transmis son article par mail, mais il semblerait qu'il y ait eu une mauvaise transmission entre la mairie et l'imprimeur.
- **Réunion publique** : à prévoir dans le courant du mois de juin.

#### **VII. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA 2<sup>ème</sup> PHASE DU LOTISSEMENT DU PINIER**

Avec l'aide des services de la DDE : 6 cabinets d'études ont été mis en concurrence :

- OUEST AMENAGEMENT
- TREBAOL
- TRIADE
- COMMUN
- URBANOVA
- BODIN

Les cabinets TRIADE et BODIN n'ont pas répondu.

Analyse et Conclusion des offres :

La DDE propose de retenir le moins disant, c'est-à-dire le cabinet TREBAOL.

Rappel de l'objet de la consultation : Sélection d'un bureau d'études pour continuer l'urbanisation de la zone élargie du Pinier. Cette zone a déjà fait l'objet d'un schéma de développement urbain en 2004. La commune souhaite revoir et modifier ce schéma en partie tout en tenant compte des infrastructures déjà mises en place et étudier l'aménagement de 10 à 12 lots d'une surface d'environ 900 m<sup>2</sup> chacun.

Considérant les références, la valeur technique et le prix des différentes prestations, le conseil vote pour le cabinet TREBAOL à l'unanimité et donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer le contrat d'engagement.

#### **VIII. RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA SUBVENTION VERSEE A INFORMATIQUE@CHICHE**

Le maire donne lecture de la lettre de la Sous-Préfecture faisant état de la participation de Monsieur Serge MERCERON au vote de la subvention à INFORMATIQUE@CHICHE. Après en avoir délibéré, le conseil décide de retirer sa délibération et de revoter en demandant à Mr MERCERON de se retirer.

Nombre de votants : 13 (dont un pouvoir)

Vote pour le versement de la subvention de 5.000 € en faveur de INFORMATIQUE@CHICHE : 13 voix

#### **IX. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR 2006**

En référence à la circulaire préfectorale : le montant de l'indemnité s'élève à 458,58 € pour un gardien résidant dans la localité. Le conseil municipal émet un avis favorable pour cette somme.

#### **X. AVENANT N°1 DU MARCHE DE LA SALLE DES FETES**

Lot n°9 (Revêtements de sols – faïences) SARL MOTARD à Verruyes :

Montant initial du marché : 25.333,52 € HT, soit 30.298,89 € TTC.

Avenant proposé : 1.613,74 € lié à la fourniture et la pose de caniveaux devant le bar à la place de siphon de sol en inox. Le conseil approuve. Ce qui porte le nouveau montant du marché à la somme TTC de 31.192,63 €

#### **XI. SIGNATURE DU BAIL DE LA POSTE**

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2005, un bail de location est consenti à la Poste selon les conditions suivantes :

- surface de 56,58 m<sup>2</sup>
- maintien du loyer à 3200 € l'année.
- Révision tous les 3 ans.
- Bail consenti pour une durée de 9 ans.

#### **XII. MODIFICATIF DU LOTISSEMENT DE LA RUE DES LILAS**

A la demande d'un co-lotis, le lotissement N° 2 rue des Lilas doit être modifié en ce sens : Les bâtiments annexes peuvent être non contigus au bâtiment principal. Après en avoir délibéré en connaissance prise de l'accord de la majorité des co-lotis, le conseil approuve le modificatif et donne pouvoirs au maire à l'effet de signer le permis de lotir modificatif.

#### **XIII. TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES – COMPLEMENT**

Le maire propose un tarif dégressif pour la location d'une même salle sur 2 jours consécutifs. Après en avoir délibéré et connaissance prise des prix de location pratiqués dans les communes avoisinantes, le conseil décide d'appliquer une réduction de 50 % pour le lendemain avec la condition de reprendre la même salle que la veille.

#### **XIV. ALLEE DES QUATRE BORNES**

Mr le maire rappelle le contexte de l'échange projeté entre la commune et Mr DE BEAUREGARD Après cette nouvelle proposition provenant du GFA DU PETIT CHAUSSERAIS, quelques membres du conseil se sont rendus sur place pour mieux se rendre compte de la surface échangée avant toute prise de décision

Depuis, une lettre de l'association des « randonnées chichéennes » a été reçue en mairie dont copie a été remise à chaque conseiller municipal. Considérant le courrier de l'association, le maire propose de faire une nouvelle demande pour une surface supérieure à celle initialement proposée.

Mme MERCERON demande des explications par rapport au classement de cette allée au PDIPR et quelle serait l'incidence en cas d'échange. Réponse de Mr le maire : si la commune échangeait cette allée il faudrait alors la déclasser.

Mr MERCERON demande l'autorisation d'intervenir et de présenter la surface proposée par l'association « randonnées chichéennes » pour un échange. Ce dernier étant plus important en surface. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal charge le maire d'écrire à nouveau au propriétaire de l'allée des 4 bornes et proposer de nouvelles conditions d'échange correspondant à la proposition de l'association des randonneurs.

## **XV. PLAN LOCAL D'URBANISME : STATUT DES HAIES ET INSTALLATION D'ENTREPRISE HORS ZONE D'ACTIVITES**

Les travaux du comité de pilotage avancent.

S'agissant des haies : le comité propose que les haies qui bordent les chemins de la commune soient protégées. Le conseil approuve.

En ce qui concerne l'autorisation ou non de l'installation d'entreprises en dehors d'une zone d'activités, le conseil doit donner sa position. Le maire serait plutôt pour, mais dans la limite des nuisances (sonores par exemple).

Mr MARY donne quelques exemples d'entreprises qui se sont créées dans des villages et qui, au fur et à mesure de leur activité, ont créé des nuisances pour le voisinage (camions, stationnement de véhicules, etc...). En interdisant l'installation d'entreprise hors zone d'activités, on n'empêche pas les entrepreneurs de démarrer leur activité à leur propre domicile, mais s'il leur est nécessaire de construire, il faudrait alors construire en zone d'activités. Après en avoir délibéré, le conseil décide de remettre cette question à un ordre du jour ultérieur.

## **XVI. DENOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT DU PINIER**

A la demande de la SA D'HLM pour les adresses postales des futurs logements CIL dans le lotissement du Pinier, il convient de donner un nom aux rues qui desservent ce lotissement. A voir en commission « Voirie »

## **XVII. PRISE EN CHARGE DE LA COTISATION « GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE » POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

Sur proposition de la Mutuelle Nationale Territoriale, il est proposé un contrat groupe à l'ensemble des employés communaux afin de garantir le maintien du salaire en cas d'arrêt de travail supérieur à 3 mois. Après en avoir délibéré et sur proposition du maire, le conseil accepte de prendre 25 % du montant de la cotisation à la charge de l'employeur.

## **XIX. DEMANDE DE SUBVENTION DE « FAMILLES RURALES » DE CLESSE POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE CET ETE**

L'accord du conseil municipal est reconduit pour cette année, c'est-à-dire : même participation que pour le centre aéré de St Sauveur.

## **XXII QUESTIONS DIVERSES**

1) Informations diverses :

Aide dans le cadre du contrat de territoire par le Pays du Bocage pour le théâtre de CHICHE pour l'organisation du spectacle en plein air cet été : 4000 €

2) Site INTERNET

Mme VERGNAUD informe le conseil qu'une réunion a eu lieu concernant la création du site internet. Les travaux avancent et il est proposé de donner un nom pour notre site. Les membres de la commission proposent: « Commune-de-chiche.com ». Le conseil accepte.